
Acide chlorhydrique 32%

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identifiant du produit**

- Nom du produit : Acide chlorhydrique 32%
- Numéro de fiche technique : FDS 081
- Nom chimique : Acide chlorhydrique ... %
- N° CAS : 7647-01-0
- N° CE : 231-595-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484862-27-XXXX

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation de la substance/du mélange : Traitement des piscines/spas
- Utilisation déconseillée : Aucune information disponible

1.3 Informations concernant le fournisseur de la fiche de

données de sécurité : Deep Blue Pool Supplies

Adresse du fournisseur : Boîte postale 8899

Ermitage,

Corsham,

SN13 8DT

Téléphone : +44 (0) 3330 907094

Courriel : help@deepbluepoolsupplies.co.uk

1.4 Numéro de téléphone d'urgence - Numéro d'urgence :

0800 043 0891 (assistance technique)

112 (urgence)

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008) [CLP/SGH] : Corrosion métabolique 1, H290 ; Corrosion cutanée 1A, H314 ; Lésions oculaires 1, H318 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles (TOCT) 3, H335
- Informations complémentaires : Pour le texte intégral des mentions de danger et des déclarations de danger de l'UE, voir la section 16

2.2 Éléments d'étiquette

Revision: 1 July 2022

Mot d'avertissement : Danger

Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H335 - Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Mises en garde

P261 - Évitez de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 - Portez des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.
 P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau. SECTION 2 : Identification des dangers (...)

avec de l'eau ou une douche.

P304+P340+P310 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations complémentaires sur les risques (UE) : Aucune

2.3 Autres dangers

- Il ne s'agit pas d'un PBT au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.
- Il ne s'agit pas d'une vPvB au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.
- N'a pas été identifié comme possédant des propriétés de perturbation endocrinienne

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

| Nom chimique | Conc. | N° CAS | N° CE | Classification (RÈGLEMENT (CE) Non 1272/2008) [CLP/GHS] | SCL/ Facteur M/ A MANGÉ | ATTEINDRE Inscription Nombre | WEL/ OEL |
|---------------------------|----------|-----------|-----------|---|--|------------------------------|----------|
| Acide chlorhydrique ... % | 25 - 38% | 7647-01-0 | 231-595-7 | Corr. météorologique 1, H290 Corr. de la peau 1A, H314 Blessure oculaire 1, H318 STOT SE 3, H335 | Irritation oculaire. 2 H319 : 10 % ≤ C < 25 % STOT SE 3 H335 : C ≥ 10 % Corr. cutanée 1A H314: C ≥ 25 % Irritation cutanée. 2 H315: 10 % ≤ C < 25 % Corr. météorologique 1 H290: C ≥ 0.1% | 01-2119484862 -27-XXXX | Oui |

3.2 Mélanges

- Non applicable

Revision: 1 July 2022

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Les secouristes doivent porter un équipement de protection individuelle (EPI) homologué avant d'administrer les premiers secours. Les sauveteurs doivent prendre les précautions nécessaires pour éviter de devenir eux-mêmes des victimes.

Contact visuel

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Irriguer soigneusement les yeux en soulevant les paupières.

Retirez vos lentilles de contact si vous en portez et si cela est facile. Continuez à rincer. Consultez immédiatement un médecin.

contact avec la peau

Retirez immédiatement les vêtements contaminés et rincez abondamment la peau affectée à l'eau. Les vêtements contaminés doivent être lavés avant d'être réutilisés. Consultez immédiatement un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau (ne pas avaler)

SECTION 4 : Premiers secours (....)

NE PAS provoquer de vomissements.

Donnez beaucoup d'eau à boire

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Consulter immédiatement un médecin.

En cas de difficulté respiratoire, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable. Si elle est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Ne pratiquer la respiration artificielle que si la victime ne respire pas. Consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Contact visuel

Provoque des rougeurs et un gonflement

Peut provoquer des lésions graves avec formation d'ulcères cornéens et une déficience visuelle permanente.

contact avec la peau

Provoque des ampoules sur la peau

Peut provoquer des brûlures graves avec des lésions cutanées permanentes et lentes à guérir.

Ingestion

Peut provoquer des brûlures à la bouche et à la gorge

Des brûlures corrosives peuvent apparaître autour des lèvres.

Peut provoquer une perforation de l'œsophage et de l'estomac

Inhalation

Très irritant pour le système respiratoire

Peut provoquer une toux

Peut provoquer un œdème pulmonaire retardé

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire - Traiter les symptômes

Revision: 1 July 2022

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : non inflammables. En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction adaptés aux conditions environnantes.
- Moyens d'extinction inadaptés : Jet d'eau à haut débit

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

- Dégage des fumées (ou des gaz) irritants ou toxiques en cas d'incendie.
- Les produits de décomposition peuvent inclure du chlorure d'hydrogène gazeux
- Le contact avec des métaux peut dégager de l'hydrogène inflammable.

5.3 Conseils aux pompiers

- Évacuez la zone et maintenez le personnel face au vent.
- Collectez séparément les eaux d'extinction d'incendie contaminées. Il est impératif de ne pas les rejeter dans les égouts. Empêchez toute contamination des eaux de surface ou souterraines par ces eaux.
- Équipement de protection individuelle : Porter un appareil respiratoire autonome (ARA). Porter une tenue de protection complète, y compris une combinaison de protection chimique.

SECTION 6 : Mesures de libération accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Les sauveteurs doivent prendre les précautions nécessaires pour éviter de devenir eux-mêmes des victimes.
- Seul le personnel formé et autorisé devrait effectuer les interventions d'urgence
- Précautions individuelles pour le personnel non urgent : Assurer une ventilation adéquate ; Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols ; Éviter tout contact avec la peau et les yeux ; Porter des vêtements de protection conformément à la section 8 ; Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Précautions individuelles pour les intervenants d'urgence : évacuer la zone et se tenir au vent ; porter un appareil respiratoire autonome (ARA) ; porter des vêtements de protection appropriés, une protection oculaire/faciale et des gants

6.2 Précautions environnementales

- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Ne pas pénétrer dans les égouts et les cours d'eau publics.
- Si la contamination des systèmes de drainage ou des cours d'eau est inévitable, informez immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Arrêter la fuite si cela ne présente aucun danger.
- Éviter la formation de brouillard/aérosols
- petits déversements
Peut être neutralisé avec de la chaux ou du carbonate de sodium. Laver abondamment à l'eau jusqu'à élimination complète.
- Déversements importants
Absorber le liquide renversé avec un matériau inerte approprié
Placer dans un récipient hermétique
Fermez les contenants et étiquetez-les.
Déplacer les matériaux contaminés vers un endroit sûr en vue de leur élimination ultérieure.
Ventiler la zone et nettoyer le lieu du déversement une fois le ramassage des matériaux terminé.
Demandez conseil à un expert pour l'enlèvement et l'élimination de tous les matériaux et déchets contaminés.

Revision: 1 July 2022

6.4 Référence à d'autres sections

- Voir les sections : 7, 8 et 13
-

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

- À utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Portez des lunettes de protection intégrales.
- Portez des vêtements de protection conformément à la section 8
- Les vêtements contaminés doivent être lavés avant d'être réutilisés.
- Adoptez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Assurez-vous que des stations de lavage oculaire et des douches de sécurité se trouvent à proximité.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stocker dans une zone de rétention délimitée
- Conserver dans un endroit équipé d'un revêtement de sol résistant aux acides.
- À conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Bien refermer le récipient après usage.
- Conserver dans des récipients en plastique appropriés
- Les conteneurs de stockage ne doivent pas être fabriqués en métal

SECTION 7 : Manipulation et stockage (....)

- Évitez le gel
- Évitez les températures élevées
- Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
- Incompatible avec les bases alcalines et organiques ; le calcaire, le marbre, la dolomite et autres minéraux carbonés ; les oxydants puissants ; les agents réducteurs ; les sulfures ; les sulfites ; les perchlorates ; les peroxydes ; les nitrates ;

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

- Soins en piscine/spa
-

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Si ce produit contient des ingrédients soumis à des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Il convient de se référer aux normes de surveillance, telles que les suivantes : la norme européenne EN 689 (Exposition en milieu de travail – Mesure de l'exposition par inhalation à des agents chimiques – Stratégie pour le contrôle de la conformité aux valeurs limites d'exposition professionnelle), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail – Guide d'application et d'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) et la norme européenne EN 482 (Exposition en milieu de travail – Exigences générales pour la mise en œuvre des procédures de mesure des agents chimiques). Il sera également nécessaire de se référer aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes de détermination des substances dangereuses.

Revision: 1 - July 2022

Acide chlorhydrique ... %

- (UE) VLEP (valeur moyenne pondérée à long terme) 5 ppm 8 mg/m³
- (UE) VLEP (valeur limite à court terme) 10 ppm 15 mg/m³
- VLEP (à long terme) 1 ppm 2 mg/m³ (Royaume-Uni, brouillards gazeux et aérosols)
- VLE (valeur limite à court terme) 5 ppm 8 mg/m³ (Royaume-Uni, brouillards gazeux et aérosols)
- DNEL (inhalation) 8 mg/m³ Industrie, Effets à long terme, Effets locaux
- DNEL (inhalation) 15 mg/m³ Industrie, Effets aigus/à court terme, Effets locaux
- DNEL (inhalation) 8 mg/m³ Consommateur, Effets locaux à long terme
- DNEL (inhalation) 15 mg/m³ Consommateur, Effets aigus/à court terme, Effets locaux

8.2 Contrôles d'exposition

- Le choix et l'utilisation des équipements de protection individuelle doivent être fondés sur une évaluation des risques liés au potentiel d'exposition.
- Contrôles d'ingénierie
 - Des mesures techniques doivent être mises en place pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des valeurs limites applicables.
- protection respiratoire
 - En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié
 - Lorsqu'un demi-masque respiratoire réutilisable est requis, utiliser un masque EN 140 et un filtre à particules EN 143, ou EN 1827.
 - Lorsqu'un masque respiratoire à visage complet est requis, utiliser un masque EN 136 avec filtre à particules EN 143.
- protection des yeux/du visage
 - Portez des lunettes de protection oculaire complètes homologuées selon la norme EN 166.
 - En cas de risque d'éclaboussures, porter un écran facial homologué selon la norme EN 166 1B39N
- Protection de la peau
 - Portez des vêtements appropriés offrant une résistance aux acides
 - Portez des bottes résistantes aux produits chimiques
 - Portez des gants de protection. Les gants de protection choisis doivent être conformes aux spécifications de la directive européenne 89/686/CEE et à la norme EN 374.
 - Le choix d'un gant adapté dépend des conditions de travail et de la présence du produit seul ou en association avec d'autres substances. Le temps de perméation dépend des caractéristiques de la marque de gant utilisée ; il convient de consulter le fournisseur.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle (....)

- Matériau des gants : Polychloroprène
 - Épaisseur : 0,5 mm
 - Temps de percée : > 480 min
 - Référence : Fournisseur
- Matériau du gant : caoutchouc nitrile
 - Épaisseur : 0,35 mm
 - Temps de percée : > 480 min
 - Référence : Fournisseur
- Matériau des gants : caoutchouc butyle
 - Épaisseur : 0,5 mm
 - Temps de percée : > 480 min
 - Référence : Fournisseur
- Matériau des gants : polychlorure de vinyle
 - Épaisseur : 0,5 mm
 - Temps de percée : > 480 min
 - Référence : Fournisseur

Revision: 1 July 2022

Matériau du gant : caoutchouc fluoré
 Épaisseur : 0,4 mm
 Temps de percée : > 480 min Référence :
 Fournisseur

- Risques thermiques Non applicable
- Mesures d'hygiène
 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
 Les vêtements contaminés doivent être lavés avant d'être réutilisés.
 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Assurez-vous que des douches oculaires et des douches de sécurité se trouvent à proximité.
- Environmental exposure controls
 Do not empty into drains
 Do not allow to penetrate the ground/soil.



SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

- État physique : Liquide
- Couleur : Incolore à jaune clair
- Odeur : Odeur piquante
- Point de fusion/point de congélation : -42 °C (solution à 32 %)
- Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition : 80 °C (solution à 32 %)
- Inflammabilité : Non inflammable
- Limites inférieure et supérieure d'explosivité : Non applicable
- Point d'éclair : Non applicable
- Température d'auto-inflammation : Non applicable
- Température de décomposition : données non disponibles
- pH : < 1 à 20 °C
- Viscosité cinématique : Aucune donnée disponible
- Solubilité : 500 g/L à 20 °C
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) : Non applicable, inorganique

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (....)

- Pression de vapeur : 30 hPa à 20 °C (solution à 32 %) - Densité et/ou densité relative :
 1,15 - 1,17 g/cm³ à 20 °C
- Densité de vapeur relative : Aucune information disponible - Caractéristiques des particules : Aucune information disponible

9.2 Autres informations

- Peut être corrosif pour les métaux
- Réagit avec les métaux en libérant de l'hydrogène

Revision: 1 July 2022

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Aucune réaction dangereuse n'est connue en cas d'utilisation conforme à sa destination.

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Réagit avec les métaux en libérant de l'hydrogène

10.4 Conditions à éviter

- Évitez les températures extrêmes
- Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil

10.5 Matériaux incompatibles

- Incompatible avec les bases alcalines et organiques ; le calcaire, le marbre, la dolomite et autres minéraux carbonés ; les oxydants puissants ; les agents réducteurs ; les sulfures ; les sulfites ; les perchlorates ; les peroxydes ; les nitrates ;

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Les produits de décomposition peuvent inclure du chlorure d'hydrogène gazeux

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

- Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

| Nom chimique | LD (oral, rat) | LC (inhalation, rat) | LD (dermique, lapin) |
|------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Acide chlorhydrique ... % | Aucune donnée disponible | 7 051 mg/m ³ | Aucune donnée disponible |

- Corrosion/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau

Substances

| Nom chimique | Irritation/corrosion |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Acide chlorhydrique ... % | Effet indésirable observé (corrosif) |

- Lésions/irritations oculaires graves. Provoque des lésions oculaires graves.

SECTION 11 : Informations toxicologiques (....)

Substances

| Nom chimique | Irritation/corrosion |
|------------------------------|--|
| Acide chlorhydrique ... % | Effet indésirable observé (dommages irréversibles) |

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

Revision: 1 July 2022

| Nom chimique | sensibilisation cutanée | sensibilisation respiratoire |
|------------------------------|--|------------------------------|
| Acide chlorhydrique ... % | Aucun effet indésirable observé (absence de sensibilisation) | Aucune étude disponible |

- mutagénicité des cellules germinales
Aucune preuve d'effets mutagènes

Substances

| Nom chimique | Toxicité - In Vitro | Toxicité - In Vivo |
|------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Acide chlorhydrique ... % | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |

- cancérogénicité
Aucune preuve d'effets cancérogènes

Substances

| Nom chimique | NOËL (oral, rat) | NOAEC (inhalation, rat) | NOËL (dermique, rat) |
|------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Acide chlorhydrique ... % | Aucune donnée disponible | 15 mg/m ³ | Aucune donnée disponible |

- Toxicité pour la reproduction
Aucun effet sur la reproduction n'a été constaté.

Substances

| Nom chimique | NOËL (oral, rat) | NOAEC (inhalation, rat) | NOËL (dermique, rat) |
|------------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Acide chlorhydrique ... % | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer une irritation respiratoire.

Substances

| Nom chimique | Itinéraire | Remarques |
|------------------------------|--------------|--------------------------------------|
| Acide chlorhydrique ... % | Respiratoire | Effet indésirable observé (irritant) |

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

| Nom chimique | NOËL (oral, rat) | NOAEC (inhalation, rat) | NOËL (dermique, rat) |
|------------------------------|--------------------------|--|--------------------------|
| Acide chlorhydrique ... % | Aucune donnée disponible | 15 mg/m ³ effets locaux effets systémiques à 30 mg/m ³ | Aucune donnée disponible |

- Risque d'aspiration
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact visuel
Provoque des rougeurs et un gonflement

SECTION 11 : Informations toxicologiques (...)

Peut provoquer des lésions graves avec formation d'ulcères cornéens et une déficience visuelle permanente.

- contact avec la peau
Provoque des ampoules sur la peau
Peut provoquer des brûlures graves avec des lésions cutanées permanentes et lentes à guérir.
- Ingestion

Revision: 1 July 2022

Peut provoquer des brûlures à la bouche et à la gorge
Des brûlures corrosives peuvent apparaître autour des lèvres
Peut provoquer une perforation de l'œsophage et de l'estomac

- Inhalation
 - Très irritant pour le système respiratoire
 - Peut provoquer une toux
 - Peut provoquer un œdème pulmonaire

11.2 Informations sur les autres dangers

- N'a pas été identifié comme possédant des propriétés de perturbation endocrinienne

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Substances

| Nom chimique | LC (poisson) | EC (aquatique) invertébrés | EC (algues aquatiques) |
|------------------------------|---|-------------------------------------|--|
| Acide chlorhydrique ... % | (24 h) 20,5 mg/L (Lepomis macrochirus) | (48 h) 0,45 mg/L (Daphnia magna) | ErC ₅₀ (72 h) 0,73 mg/L (Chlorella vulgaris) |

12.2 Persistance et dégradabilité

Substances

| Nom chimique | Biodégradation |
|------------------------------|-----------------------------|
| Acide chlorhydrique ... % | Non applicable, inorganique |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Substances

| Nom chimique | Facteur de bioconcentration (BCF) | Log Kow |
|------------------------------|--|-----------------------------|
| Acide chlorhydrique ... % | La bioaccumulation n'est pas attendue. | Non applicable, inorganique |

12.4 Mobilité dans le sol

Substances

| Nom chimique | Adsorption/désorption |
|------------------------------|---|
| Acide chlorhydrique ... % | Soluble dans l'eau L'adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue. |

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

- Il ne s'agit pas d'un PBT au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.
- Il ne s'agit pas d'une vPvB au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

- N'a pas été identifié comme possédant des propriétés de perturbation endocrinienne

12.7 Autres effets indésirables

SECTION 12 : Informations écologiques (....)

- Ne pas vider dans les égouts.
- Ne pas laisser pénétrer dans le sol.
- Peut entraîner des effets néfastes sur le milieu aquatique en raison d'un pH bas.

Revision: 1 July 2022

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- L'élimination doit être conforme à la législation locale, étatique ou nationale.
- Ce matériau et/ou son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux
- Ne pas jeter dans les égouts ni dans l'environnement, mais déposer dans un point de collecte des déchets autorisé.
- Ne réutilisez pas les contenants vides sans nettoyage ou reconditionnement commercial.
- Peut être neutralisé avec de la chaux ou du carbonate de sodium.

13.2 Classification

- Les déchets doivent être identifiés conformément à la liste des déchets (2000/532/CE).
 - Codes de propriétés dangereuses : HP 5 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)/Toxicité par aspiration ; HP 8 Corrosif
-

SECTION 14: Transport information



14.1 UN number or ID number

- Numéro ONU : 1789

14.2 Nom d'expédition ONU

- Nom d'expédition approprié : ACIDE CHLORHYDRIQUE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- Classe de danger : 8

14.4 Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage : II

14.5 Risques environnementaux

- Non classé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Aucune information disponible

14.7 Transport maritime de marchandises en vrac conformément aux instruments de l'OMI

- Non applicable

14.8 Route/Rail (ADR/RID)

- ADR UN n° 1789
- Nom d'expédition approprié : ACIDE CHLORHYDRIQUE
- Classe de danger ADR : 8 - Groupe d'emballage ADR : II
- Code du tunnel : (E)

14.9 Mer (IMDG) - IMDG

- ONU n° 1789

Revision: 1 July 2022

SECTION 14 : Informations sur le transport (....)

- Nom d'expédition approprié : ACIDE CHLORHYDRIQUE
- Classe de danger IMDG : 8
- Groupe d'emballage IMDG : II

14.10 Air (OACI/IATA)

- Numéro OACI ONU : 1789
 - Nom d'expédition approprié : ACIDE CHLORHYDRIQUE
 - Classe de danger OACI : 8
 - Groupe d'emballage OACI : II
-

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

- Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 (tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878) et à la réglementation britannique REACH.
- Le règlement britannique sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (GB CLP) s'applique en Grande-Bretagne.
- Le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) s'applique en Europe.
- Restrictions d'utilisation conformément à l'annexe XVII du règlement REACH : Entrée 3 - Substances ou mélanges liquides considérés comme dangereux
- Directive Seveso III (2012/18/UE, Substances dangereuses de l'annexe I : Non applicable)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Une évaluation de la sécurité chimique REACH a été réalisée.
-

SECTION 16 : Autres informations

Ces informations concernent uniquement le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans le cadre d'un autre procédé. Ces informations sont, au mieux de la connaissance limitée de Deep Blue Pool Supplies, exactes et fiables à la date d'autorisation de cette fiche de données de sécurité. Cependant, aucune déclaration, garantie ou assurance n'est donnée quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'exhaustivité de ces informations pour le produit utilisé. Sources des données : Informations issues de la documentation publiée et des fiches de données de sécurité des fournisseurs

Révision n° 2.0.0. Révisée en juillet 2022.

Modifications apportées : Mise à jour pour être conforme à la dernière version de REACH

Conseils de formation

- Les travailleurs doivent être informés de la présence d'ingrédients dangereux et formés à l'utilisation et à la manipulation appropriées de ce produit, conformément à la réglementation applicable.

Texte non accompagné de codes de phrase lorsqu'ils sont utilisés ailleurs dans cette fiche

de données de sécurité : - H290 : Peut être corrosif pour les métaux

- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. – H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions oculaires - H319 : Provoque une grave irritation des yeux.

Revision: 1 July 2022

- H335 : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Acronymes

- ATE : Estimation de la toxicité aiguë
- CAS : Service de résumés chimiques
- DNEL : Niveau dérivé sans effet - CE : Communauté européenne SECTION 16 : Autres informations (....)
- EC₅₀ : Concentration efficace, 50 %
- SGH : Système général harmonisé
- LOAEC : concentration minimale avec effet indésirable observé
- LOAEL : dose minimale efficace observée
- CL₅₀ : Concentration létale, 50 %
- DL₅₀ : Dose létale, 50 %
- NOAEC : Concentration sans effet indésirable observé
- NOAEL : dose sans effet nocif observé
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle
- PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique
- PNEC : Concentration sans effet prévue
- REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- SCL : Limite de concentration spécifique
- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes
- vPvB : très persistant et très bioaccumulatif - WEL : Limite d'exposition en milieu de travail

--- fin de la fiche de données de sécurité ---

ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

| Non. | Titre abrégé | Principal Utilisateur Groupe (SU) | Secteur d'utilisation (SU) | Produit Catégorie (PC) | Processus Catégorie (PROC) | Environnemental Libérer Catégorie (ERC) | Article Catégorie (AC) | Spécifié |
|------|---|-----------------------------------|----------------------------|------------------------|------------------------------------|---|------------------------|-----------|
| 1 | Fabrication de substances | 3 | 8, 9 | N / A | 1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9, 15 | 1, 2 | N / A | ES0004963 |
| 2 | Formulation et (Re)conditionnement des substances et des mélanges | 3 | 10 | N / A | 1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9 | 2 | N / A | ES0004648 |
| 3 | Usage par le consommateur | 21 | N / A | 20, 21, 35, 37, 38 | N / A | 8b, 8e | N / A | ES0004794 |
| 4 | Utiliser comme intermédiaire | 3 | 4, 8, 9, 11, 12, 13, 19 | N / A | 1, 2, 3, 4, 9, 15 | 6a | N / A | ES0004629 |
| 5 | usage industriel | 3 | 2a, 2b, 5, 14, 15, 16 | N / A | 1, 2, 3, 4, 9, 10, 13, 15, 19 | 4, 6b | N / A | ES0004683 |
| 6 | Usage professionnel | 22 | 20, 23 | N / A | 1, 2, 3, 4, 8a, 10, 11, 13, 15, 19 | 8a, 8b, 8e | N / A | ES0004748 |



ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

1. Titre abrégé du scénario d'exposition 1 : Fabrication de la substance

| | |
|-----------------------------------|---|
| Principaux groupes d'utilisateurs | SU 3 : Utilisations industrielles : Utilisations de substances telles quelles ou dans des préparations sur des sites industriels |
| Secteurs d'utilisation finale | SU8 : Fabrication de produits chimiques en vrac à grande échelle (y compris les produits pétroliers) ; SU9 : Fabrication de produits chimiques fins |

| | |
|-------------------------------------|--|
| Catégories de processus | <p>PROC1 : Production chimique ou raffinerie en circuit fermé sans risque d'exposition ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 : Utilisation dans un procédé fermé et continu avec exposition contrôlée occasionnelle. PROC3 : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des procédés par lots fermés avec exposition contrôlée occasionnelle ou dans des procédés présentant des conditions de confinement équivalentes.</p> <p>PROC4 : Utilisation en mode discontinu et autres procédés (synthèse) où un risque d'exposition existe.</p> <p>PROC8a : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) depuis/vers des cuves/grands conteneurs dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) depuis/vers des cuves/grands conteneurs dans des installations dédiées</p> <p>PROC9 : Transfert de substance ou de préparation dans de petits récipients (dédiés)</p> <p>ligne de remplissage (y compris le pesage)</p> <p>PROC15 : Utilisation comme réactif de laboratoire</p> |
| Rejet environnemental Catégories | <p>ERC1 : Fabrication de substances</p> <p>ERC2 : Formulation des préparations</p> |

2.1 Scénario contribuant au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC1 , ERC2

Aucune évaluation de l'exposition n'a été présentée pour l'environnement.

| | | |
|--|--|--|
| Montant utilisé | Non applicable | |
| Fréquence et durée d'utilisation | exposition continue | 360 jours/an |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour prévenir le rejet Conditions techniques sur site et mesures visant à réduire ou limiter les rejets, les émissions atmosphériques et les déversements dans le sol Mesures organisationnelles visant à prévenir/limiter la diffusion depuis le site | Domaine d'application | usage industriel |
| | Eau | Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui intègre des traitements primaires et secondaires. Prévenir les fuites et la pollution des sols et de l'eau qu'elles peuvent engendrer. Le site doit disposer d'un plan d'intervention en cas de déversement afin de garantir la mise en place de mesures de protection adéquates. minimiser l'impact des sorties épisodiques. |
| Conditions et mesures relatives à la station d'épuration | Type d'eaux usées station d'épuration | station d'épuration municipale |

2.2 Scénario contribuant au contrôle de l'exposition des travailleurs pour : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans Mélange/Article | Couvre le pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40 % |
| | Forme physique (au moment de l'utilisation) | Liquide, fugacité modérée |
| | Pression de vapeur | 0,5 - 10 kPa |
| | Température du procédé | 20 °C |
| | Utilisation supposée à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante. Il convient de noter que la température du procédé peut être plus élevée, mais la température de la substance est ramenée à la température ambiante aux points de contact avec l'opérateur. | |
| Montant utilisé | Cela varie entre les millilitres (échantillonnage) et les mètres cubes (transferts de matière). | |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par jour | 480 min |
| | Durée d'exposition par | < 60 min (sans ventilation locale) |

14/30

EN



ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

| | jour PROC15) | | | |
|---|---|--|------------------------|-----|
| | Fréquence d'utilisation | 5 jours/semaine (sans ventilation locale) PROC15) | | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion depuis la source vers le travailleur | Évitez les éclaboussures. | | | |
| | Manipuler la substance dans un système clos. (PROC1, PROC2, PROC3) | | | |
| | Nettoyer les lignes de transfert avant le découplage. (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4) | | | |
| | S'assurer que les transferts de matériaux s'effectuent sous confinement ou sous ventilation d'extraction. (Efficacité : 90 %) (PROC2, PROC3) | | | |
| | Utilisez des pompes à fût. Utiliser des systèmes de manutention en vrac ou semi-vmrac.(PROC4) | | | |
| | Prévoir une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité : 90 %) (PROC4, PROC8a, PROC8b) | | | |
| | Manipuler la substance dans un système majoritairement clos doté d'une ventilation par extraction.(PROC8a, PROC8b, PROC9) | | | |
| | Remplir les conteneurs/boîtes aux points de remplissage dédiés et équipés d'une ventilation d'extraction locale.(PROC9) | | | |
| | À manipuler dans une hotte aspirante ou sous un système d'extraction. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte aérée. (Efficacité : 80 %) (PROC15) | | | |
| Mesures organisationnelles visant à prévenir ou à limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Fournir une formation de base aux employés afin de prévenir ou de minimiser l'exposition. S'assurer qu'aucun aérosol inhalable n'est généré. | | | |
| Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation sanitaire | Portez une combinaison appropriée pour éviter tout contact avec la peau. Utilisez une protection oculaire appropriée. Portez des gants résistants aux produits chimiques. | | | |
| Les mesures de gestion des risques reposent sur une caractérisation qualitative des risques. | | | | |
| 3. Estimation de l'exposition et référence à sa source | | | | |
| Environnement | | | | |
| Aucune évaluation de l'exposition environnementale n'a été présentée. La substance se dissocie au contact de l'eau ; le seul effet observé est une modification du pH. Par conséquent, après passage dans la station d'épuration, l'exposition est considérée comme négligeable et sans risque. | | | | |
| Ouvriers | | | | |
| PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 : Utilisation de la version 2 d'ECETOC TRA avec modifications. | | | | |
| Scénario contributif | Conditions spécifiques | Voies d'exposition | Niveau d'exposition | RCR |
| PROC1 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 0,02 mg/m ³ | 0 |
| PROC2 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 1,50 mg/m ³ | 0,2 |
| PROC4 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 3,00 mg/m ³ | 0,4 |
| PROC3 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 3,75 mg/m ³ | 0,5 |
| PROC8a, PROC8b, PROC9 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 7,50 mg/m ³ | 0,9 |
| PROC15 | --- | Travailleur - inhalatif, | | 0,9 |

| | | | | |
|---|--|----------------------|-----------------------|----|
| | | à long terme - local | 1,8 mg/m ³ | |
| 4. Instructions à l'utilisateur en aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le scénario d'exposition | | | | |
| | | | | |
| 15/30 | | | | EN |



ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

Ces recommandations reposent sur des conditions d'exploitation supposées qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une adaptation peut donc s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et spécifiques à chaque site.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques ou conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Pour plus d'informations sur la méthode d'évaluation, veuillez consulter : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes dûment formées sont autorisées à utiliser les méthodes de mise à l'échelle pour vérifier si l'OC et le RMM se situent dans les limites fixées par l'ES.

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Suppose la mise en œuvre de normes de base satisfaisantes en matière d'hygiène du travail.



ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

1. Titre abrégé du scénario d'exposition 2 : Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges

| | |
|-----------------------------------|---|
| Principaux groupes d'utilisateurs | SU 3 : Utilisations industrielles : Utilisations de substances telles qu'elles ou dans des préparations sur des sites industriels |
|-----------------------------------|---|

| | | |
|--|---|---|
| Secteurs d'utilisation finale | SU 10 : Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (à l'exclusion des alliages) | |
| Catégories de processus | <p>PROC1 : Production chimique ou raffinerie en circuit fermé sans risque d'exposition ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 : Utilisation dans un procédé fermé et continu avec exposition contrôlée occasionnelle. PROC3 : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des procédés par lots fermés avec exposition contrôlée occasionnelle ou dans des procédés présentant des conditions de confinement équivalentes.</p> <p>PROC4 : Utilisation en mode discontinu et autres procédés (synthèse) où un risque d'exposition existe.</p> <p>PROC5 : Mélange ou homogénéisation dans les procédés par lots pour la formulation de préparations et d'articles (multi-étapes et/ou contact important)</p> <p>PROC8a : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) depuis/vers des cuves/grands conteneurs dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) depuis/vers des cuves/grands conteneurs dans des installations dédiées</p> <p>PROC9 : Transfert de substance ou de préparation dans de petits contenants (ligne de remplissage dédiée, y compris le pesage)</p> | |
| Rejet environnemental Catégories | ERC2 : Formulation des préparations | |
| Activité | Formulation, conditionnement et reconditionnement de la substance et de ses mélanges en opérations par lots ou en continu, y compris le stockage, les transferts de matériaux, le mélange, la compression en comprimés, la granulation, l'extrusion, le conditionnement à grande et petite échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées. | |
| 2.1 Scénario contribuant au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC2 | | |
| Aucune évaluation de l'exposition n'a été présentée pour l'environnement. | | |
| Montant utilisé | Non applicable | |
| Fréquence et durée d'utilisation | exposition continue | 360 jours/an |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour prévenir le rejet Conditions techniques sur site et mesures visant à réduire ou limiter les rejets, les émissions atmosphériques et les déversements dans le sol Mesures organisationnelles visant à prévenir/limiter la diffusion depuis le site | Eau | Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui intègre des traitements primaires et secondaires. |
| | | Le site doit disposer d'un plan d'intervention en cas de déversement afin de garantir la mise en place de mesures de protection adéquates pour minimiser l'impact des rejets épisodiques. Prévenir les fuites et la pollution des sols et de l'eau qu'elles peuvent engendrer. |
| | | |
| 2.2 Scénario contribuant au contrôle de l'exposition des travailleurs pour : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9 | | |
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans Mélange/Article | Couvre le pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 20 %. |
| | Forme physique (au moment de l'utilisation) | Liquide, fugacité modérée |
| | Pression de vapeur | 0,5 - 10 kPa |
| | Température du procédé | 20 °C |
| Montant utilisé | Cela varie entre les millilitres (échantillonnage) et les mètres cubes (transferts de matière). | |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par jour | < 8 h |
| | Fréquence d'utilisation | 5 jours/semaine |
| 17/30 | | |
| EN | | |

ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

| | |
|--|--|
| Autres conditions opérationnelles ayant une incidence sur l'exposition des travailleurs | L'opération s'effectue à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion depuis la source vers le travailleur | S'assurer que les transferts de matériaux s'effectuent sous confinement ou sous ventilation d'extraction. (Efficacité : 90 %) (PROC2, PROC3) |
| | Vidanger et rincer le système avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. (PROC3, PROC4, PROC5) |
| | Évitez les éclaboussures. (PROC9, PROC15) |
| | Manipuler la substance dans un système majoritairement clos muni d'une ventilation par extraction. (Efficacité : 90 %) (PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15) |
| | Nettoyer les conduites de transfert avant le découplage. Manipuler la substance dans un système clos. (PROC1, PROC2, PROC3) |
| | Utiliser des systèmes de manutention en vrac ou semi-vmc.(PROC4) |
| | Prévoir une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité : 90 %) (PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15) |
| | Utiliser des pompes à fût. (PROC4, PROC5) |
| | Transférer les matières directement dans les cuves de mélange. (PROC5) |
| Remplir les contenants/bidons aux points de remplissage dédiés, équipés d'une ventilation locale par extraction. (Efficacité : 90 %) (PROC9, PROC15) | |
| Mesures organisationnelles visant à prévenir ou à limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Fournir une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les expositions. |
| Conditions et mesures relatives à la protection individuelle et à l'hygiène et évaluation de la santé | Portez une combinaison appropriée pour éviter tout contact avec la peau. |
| | Utilisez une protection oculaire appropriée. |
| | Portez des gants résistants aux produits chimiques. Portez des gants appropriés testés selon la norme EN374.(PROC3) |
| Les mesures de gestion des risques reposent sur une caractérisation qualitative des risques. | |

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

Environnement

Aucune évaluation de l'exposition environnementale n'a été présentée. La substance se dissocie au contact de l'eau ; le seul effet observé est une modification du pH. Par conséquent, après passage dans la station d'épuration, l'exposition est considérée comme négligeable et sans risque.

Ouvriers

PROC1 : Utilisation de la version 2 d'ECETOC TRA avec modifications.

| Scénario contributif | Conditions spécifiques | Voies d'exposition | Niveau d'exposition | RCR |
|----------------------|------------------------|--|------------------------|-----|
| PROC1 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 0,02 mg/m ³ | 0 |
| PROC2 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 1,50 mg/m ³ | 0,2 |
| PROC3 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 3,75 mg/m ³ | 0,5 |

| | | | | |
|---|-----|--|------------------------|-----------|
| PROC4 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 3,00 mg/m ³ | 0,4 |
| PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 7,50 mg/m ³ | 0,9 |
| 4. Instructions à l'utilisateur en aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le scénario d'exposition | | | | |
| Ces recommandations reposent sur des conditions d'exploitation supposées qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une adaptation peut donc s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et spécifiques à chaque site. | | | | |
| 18/30 | | | | EN |



ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques ou conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Pour plus d'informations sur la méthode d'évaluation, veuillez consulter : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes dûment formées sont autorisées à utiliser les méthodes de mise à l'échelle pour vérifier si l'OC et le RMM se situent dans les limites fixées par l'ES.

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Suppose la mise en œuvre de normes de base satisfaisantes en matière d'hygiène du travail.




ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

1. Titre abrégé du scénario d'exposition 3 : Utilisation par le consommateur

| | | |
|--|---|--|
| Principaux groupes d'utilisateurs | SU 21 : Usages des consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs) | |
| catégorie de produits chimiques | PC20 : Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 : Produits chimiques de laboratoire PC35 : Produits de lavage et de nettoyage PC37 : Produits chimiques pour le traitement de l'eau PC38 : Produits de soudage et de brasage (avec enrobage ou âme de flux), produits de flux | |
| Rejet environnemental Catégories | ERC8b : Utilisation dispersive à grande échelle de substances réactives en intérieur dans des systèmes ouverts ERC8e : Utilisation dispersive à grande échelle en extérieur de substances réactives dans des systèmes ouverts | |
| 2.1 Scénario contribuant au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC8b , ERC8e | | |
| Aucune évaluation de l'exposition n'a été présentée pour l'environnement. | | |
| Montant utilisé | Non applicable | |
| Fréquence et durée d'utilisation | exposition continue | 360 jours/an |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour prévenir le rejet Conditions techniques sur site et mesures visant à réduire ou limiter les rejets, les émissions atmosphériques et les déversements dans le sol Mesures organisationnelles visant à prévenir/limiter la diffusion depuis le site | Eau | Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui intègre des traitements primaires et secondaires. |
| | | Prévenir les fuites et la pollution des sols et de l'eau qu'elles peuvent engendrer. Le site doit disposer d'un plan d'intervention en cas de déversement afin de garantir la mise en place de mesures de protection adéquates pour minimiser l'impact des rejets épisodiques. |
| 2.2 Scénario contribuant au contrôle de l'exposition du consommateur pour : PC20, PC21, PC35, PC37, PC38 | | |
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans Mélange/Article | Couvre le pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 20 %. |
| | Forme physique (au moment de l'utilisation) | Liquide, fugacité modérée |
| | Pression de vapeur | 0,5 - 10 kPa |
| | Température du procédé | 20 °C |
| Montant utilisé | Montant utilisé par événement | 500 mL |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par événement | 240 min |
| | Fréquence d'utilisation | 5 fois par an : |
| Facteurs humains non influencés par la gestion des risques | Utilisation prévue à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante. | |
| Conditions et mesures relatives à la protection du consommateur (par exemple, conseils comportementaux, protection des données personnelles) protection et hygiène) | Parcours de l'application | Usage par le consommateur |
| | Voies d'exposition | Exposition cutanée |
| | Mesures pour les consommateurs | La substance peut provoquer des effets irritants locaux. Aucun effet systémique. Utilisez toujours des gants de protection lors des opérations de manipulation et d'application mentionnées dans les catégories de produits ci-dessus. |
| | Les mesures de gestion des risques reposent sur une caractérisation qualitative | |

| | |
|---|--------------|
| | des risques. |
| 3. Estimation de l'exposition et référence à sa source | |
| Environnement | |
| | |
| 20/30 | |
| EN | |

| | |
|--|--|
|  | |
| ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38% | |
| <p>Aucune évaluation de l'exposition environnementale n'a été présentée. La substance se dissocie au contact de l'eau ; le seul effet observé est une modification du pH. Par conséquent, après passage dans la station d'épuration, l'exposition est considérée comme négligeable et sans risque.</p> | |
| Les consommateurs | |
| <p>L'exposition n'a pas été estimée car la substance ne provoque que des effets cutanés et/ou par inhalation locaux, sans effets systémiques. Son utilisation est considérée comme sûre.</p> | |
| 4. Instructions à l'utilisateur en aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le scénario d'exposition | |

Ces recommandations reposent sur des conditions d'exploitation supposées qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une adaptation peut donc s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et spécifiques à chaque site.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques ou conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.



ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

1. Titre abrégé du scénario d'exposition 4 : Utilisation comme intermédiaire

Principaux groupes d'utilisateurs

SU 3 : Utilisations industrielles : Utilisations de substances telles quelles ou dans des préparations sur des sites industriels

| | |
|-------------------------------------|--|
| Secteurs d'utilisation finale | SU4 : Fabrication de produits alimentaires SU8 : Fabrication de produits chimiques en vrac et à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 : Fabrication de produits chimiques fins SU11 : Fabrication de produits en caoutchouc SU12 : Fabrication de produits en matières plastiques, y compris le compoundage et la transformation SU13 : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, par exemple plâtres, ciment. SU19 : Travaux de bâtiment et de construction. |
| Catégories de processus | PROC1 : Production chimique ou raffinerie en circuit fermé sans risque d'exposition ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PROC2 : Utilisation dans un procédé fermé et continu avec exposition contrôlée occasionnelle. PROC3 : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique par lots fermés avec exposition contrôlée occasionnelle ou par procédés présentant des conditions de confinement équivalentes. PROC4 : Utilisation en mode discontinu et autres procédés (synthèse) où un risque d'exposition existe. PROC9 : Transfert de substance ou de préparation dans de petits contenants (ligne de remplissage dédiée, y compris le pesage) PROC15 : Utilisation comme réactif de laboratoire |
| Rejet environnemental Catégories | ERC6a : Utilisation industrielle entraînant la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) |
| Activité | Remarque : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée, conformément au grade de qualité de la substance livrée. |

2.1 Scénario contribuant au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC6a

Aucune évaluation de l'exposition n'a été présentée pour l'environnement.

| | | |
|--|---------------------|---|
| Montant utilisé | Non applicable | |
| Fréquence et durée d'utilisation | exposition continue | 360 jours/an |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour prévenir le rejet Conditions techniques sur site et mesures visant à réduire ou limiter les rejets, les émissions atmosphériques et les déversements dans le sol Mesures organisationnelles visant à prévenir/limiter la diffusion depuis le site | Eau | Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui intègre des traitements primaires et secondaires. |
| | | Le site doit disposer d'un plan d'intervention en cas de déversement afin de garantir la mise en place de mesures de protection adéquates pour minimiser l'impact des rejets épisodiques. Prévenir les fuites et la pollution des sols et de l'eau qu'elles peuvent engendrer. |
| | | |

2.2 Scénario contribuant au contrôle de l'exposition des travailleurs pour : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC9, PROC15

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans Mélange/Article | Couvre le pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40 % |
| | Forme physique (au moment de l'utilisation) | Liquide, fugacité modérée |
| | Pression de vapeur | 0,5 - 10 kPa |
| | Température du procédé | 20 °C |
| | | Utilisation supposée à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante. Il convient de noter que la température du procédé peut être plus élevée, mais la température de la substance est ramenée à la température ambiante aux points de contact avec l'opérateur. |
| Montant utilisé | Cela varie entre les millilitres (échantillonnage) et les mètres cubes (transferts de matière). | |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par < 8 h par jour | |

ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

| | Durée d'exposition par jour | < 1 h (Sans ventilation par extraction locale PROC15) | | |
|---|---|---|------------------------|-----|
| | Fréquence d'utilisation | 5 jours/semaine (sans ventilation locale) PROC15) | | |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion depuis la source vers le travailleur | Évitez les éclaboussures. | | | |
| | Manipuler la substance dans un système clos. (PROC1, PROC2, PROC3) | | | |
| | Nettoyer les lignes de transfert avant le découplage. (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4) | | | |
| | S'assurer que les transferts de matériaux s'effectuent sous confinement ou sous ventilation d'extraction. (Efficacité : 90 %) (PROC2, PROC3) | | | |
| | Vidanger et rincer le système avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. (PROC3, PROC4) | | | |
| | Utilisez des pompes à fût. Utiliser des systèmes de manutention en vrac ou semi-vmc.(PROC4) | | | |
| | Prévoir une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité : 90 %) (PROC4) | | | |
| | Manipuler la substance au sein d'un système majoritairement clos doté d'un système de ventilation par extraction. Remplir les contenants/bidons aux points de remplissage dédiés, équipés d'une ventilation locale par extraction. (Efficacité : 90 %) (PROC9) | | | |
| | À manipuler dans une hotte aspirante ou sous un système d'extraction. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte aérée. (Efficacité : 80 %) (PROC15) | | | |
| Mesures organisationnelles visant à prévenir ou à limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Fournir une formation de base aux employés afin de prévenir ou de minimiser l'exposition. S'assurer qu'aucun aérosol inhalable n'est généré. | | | |
| Conditions et mesures relatives à la protection individuelle et à l'hygiène et évaluation de la santé | Portez une combinaison appropriée pour éviter tout contact avec la peau. | | | |
| | Utilisez une protection oculaire appropriée. | | | |
| | Portez des gants résistants aux produits chimiques. Portez des gants appropriés testés selon la norme EN374.(PROC3) | | | |
| Les mesures de gestion des risques reposent sur une caractérisation qualitative des risques. | | | | |
| 3. Estimation de l'exposition et référence à sa source | | | | |
| Environnement | | | | |
| Aucune évaluation de l'exposition environnementale n'a été présentée. La substance se dissocie au contact de l'eau ; le seul effet observé est une modification du pH. Par conséquent, après passage dans la station d'épuration, l'exposition est considérée comme négligeable et sans risque. | | | | |
| Ouvriers | | | | |
| PROC1 : Utilisation de la version 2 d'ECETOC TRA avec modifications. | | | | |
| Scénario contributif | Conditions spécifiques | Voies d'exposition | Niveau d'exposition | RCR |
| PROC1 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 0,02 mg/m ³ | 0 |
| PROC2 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 1,50 mg/m ³ | 0,2 |
| PROC3 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 3,75 mg/m ³ | 0,5 |
| PROC4 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 3,00 mg/m ³ | 0,4 |
| PROC9 | --- | Travailleur - inhalatif, | | 0,9 |

| | | | | |
|--|-----|--|-----------------------|-----|
| | | à long terme - local | 7,5 mg/m ³ | |
| PROC15 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 1,8 mg/m ³ | 0,9 |
| 4. Instructions à l'utilisateur en aval pour évaluer s'il travaille dans les limites fixées par | | | | |
| | | | | |
| 23/30 | | | | EN |



ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

Scénario d'exposition

Environnement

Ces recommandations reposent sur des conditions d'exploitation supposées qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une adaptation peut donc s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et spécifiques à chaque site.

L'efficacité d'élimination requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques ou conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Pour plus d'informations sur la méthode d'évaluation, veuillez consulter : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes dûment formées sont autorisées à utiliser les méthodes de mise à l'échelle pour vérifier si l'OC et le RMM se situent dans les limites fixées par l'ES.

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Suppose la mise en œuvre de normes de base satisfaisantes en matière d'hygiène du travail.



ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

1. Titre abrégé du scénario d'exposition 5 : Utilisation industrielle

Principaux groupes d'utilisateurs

SU 3 : Utilisations industrielles : Utilisations de substances telles qu'elles ou dans des préparations sur des sites industriels

| | |
|-------------------------------------|---|
| Secteurs d'utilisation finale | SU2a : Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b : Industries offshore SU5 : Fabrication de textiles, de cuir et de fourrure SU14 : Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 : Fabrication de produits métalliques ouvrés, à l'exception des machines et équipements SU16 : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, d'équipements électriques |
| Catégories de processus | PROC1 : Production chimique ou raffinerie en circuit fermé sans risque d'exposition ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PROC2 : Utilisation dans un procédé fermé et continu avec exposition contrôlée occasionnelle. PROC3 : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique par lots fermés avec exposition contrôlée occasionnelle ou par procédés présentant des conditions de confinement équivalentes. PROC4 : Utilisation en mode discontinu et autres procédés (synthèse) où un risque d'exposition existe. PROC9 : Transfert de substance ou de préparation dans de petits contenants (ligne de remplissage dédiée, y compris le pesage) PROC10 : Application au rouleau ou au pinceau PROC13 : Traitement d'articles par trempage et coulée PROC15 : Utilisation comme réactif de laboratoire PROC19 : Mélange manuel avec contact étroit et EPI uniquement disponibles |
| Rejet environnemental Catégories | ERC4 : Utilisation industrielle d'auxiliaires technologiques dans les procédés et les produits, ne faisant pas partie des articles ERC6b : Utilisation industrielle d'auxiliaires de traitement réactifs |

2.1 Scénario contribuant au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC4 , ERC6b

Aucune évaluation de l'exposition n'a été présentée pour l'environnement.

| | | |
|--|---------------------|---|
| Montant utilisé | Non applicable | |
| Fréquence et durée d'utilisation | exposition continue | 360 jours/an |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour prévenir le rejet Conditions techniques sur site et mesures visant à réduire ou limiter les rejets, les émissions atmosphériques et les déversements dans le sol Mesures organisationnelles visant à prévenir/limiter la diffusion depuis le site | Eau | Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui intègre des traitements primaires et secondaires. |
| | | Le site doit disposer d'un plan d'intervention en cas de déversement afin de garantir la mise en place de mesures de protection adéquates pour minimiser l'impact des rejets épisodiques. Prévenir les fuites et la pollution des sols et de l'eau qu'elles peuvent engendrer. |

2.2 Scénario contribuant au contrôle de l'exposition des travailleurs pour : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans Mélange/Article | Couvre le pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40 % |
| | Forme physique (au moment de l'utilisation) | Liquide, fugacité modérée |
| | Pression de vapeur | 0,5 - 10 kPa |
| | Température du procédé | < 100 °C |
| Montant utilisé | Cela varie entre les millilitres (échantillonnage) et les mètres cubes (transferts de matière). | |
| Fréquence et durée d'utilisation | Durée d'exposition par jour | < 8 h |
| | Durée d'exposition par | < 1 h (Sans ventilation par extraction locale PROC15) |

ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

| | |
|---|--|
| | jour |
| | Fréquence d'utilisation 5 jours/semaine (sans ventilation locale) PROC15) |
| Autres conditions opérationnelles ayant une incidence sur l'exposition des travailleurs | L'opération est réalisée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).(PROC13) |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion depuis la source vers le travailleur | Nettoyer les lignes de transfert avant le découplage. (PROC1, PROC2, PROC3) |
| | Manipuler la substance dans un système clos. (PROC1, PROC2, PROC3) |
| | S'assurer que les transferts de matériaux s'effectuent sous confinement ou sous ventilation d'extraction. (Efficacité : 90 %) (PROC2, PROC3) |
| | Vidanger et rincer le système avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. (PROC3, PROC4) |
| | Utiliser des systèmes de manutention en vrac ou semi-vmac. Utiliser des pompes à fût. (PROC4) |
| | Prévoir une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité : 90 %) (PROC4) |
| | Manipuler la substance dans un système majoritairement clos muni d'une ventilation par extraction. Remplir les contenants/bidons aux points de remplissage dédiés, équipés d'une ventilation locale par extraction. (Efficacité : 90 %) (PROC9) |
| | Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) (Efficacité : 90 %) (PROC10) |
| | Prévoir une ventilation par extraction aux points de transfert de matériaux et autres ouvertures. (Efficacité : 90 %) (PROC13) |
| | Effectuer l'opération dans une cabine ventilée à flux d'air laminaire.(PROC13) |
| Mesures organisationnelles visant à prévenir ou à limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | À manipuler dans une hotte aspirante ou sous un système d'extraction. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte aérée. (Efficacité : 80 %) (PROC15) |
| | Fournir une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les expositions. |
| Conditions et mesures relatives à la protection individuelle et à l'hygiène et évaluation de la santé | Portez une combinaison appropriée pour éviter tout contact avec la peau. Utilisez une protection oculaire appropriée. Portez des gants résistants aux produits chimiques. |
| | Portez des gants appropriés testés selon la norme EN374.(PROC3, PROC10, PROC13, PROC19) |
| | Ne pas effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes sans protection respiratoire. Portez un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 avec un filtre de type A ou supérieur. (PROC19) |

Les mesures de gestion des risques reposent sur une caractérisation qualitative des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

Environnement

Aucune évaluation de l'exposition environnementale n'a été présentée. La substance se dissocie au contact de

l'eau ; le seul effet observé est une modification du pH. Par conséquent, après passage dans la station d'épuration, l'exposition est considérée comme négligeable et sans risque.

Ouvriers

PROC1 : Utilisation de la version 2 d'ECETOC TRA avec modifications.

| Scénario contributif | Conditions spécifiques | Voies d'exposition | Niveau d'exposition | RCR |
|----------------------|------------------------|---|------------------------|-----|
| PROC1 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 0,02 mg/m ³ | 0 |
| PROC2 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 1,50 mg/m ³ | 0,2 |
| PROC3 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 3,75 mg/m ³ | 0,5 |
| PROC4, PROC9, | --- | Travailleur - inhalatif, longue durée | 3,00 mg/m ³ | 0,4 |
| 26/30 | | | | EN |



ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

| | | | | |
|------------------------------|-----|---|-----------------------|-----|
| PROC10, PROC13, PROC19 | | terme - local | | |
| PROC15 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 1,8 mg/m ³ | 0,9 |

4. Instructions à l'utilisateur en aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le scénario d'exposition

Ces recommandations reposent sur des conditions d'exploitation supposées qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une adaptation peut donc s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et spécifiques à chaque site.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques ou conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Pour plus d'informations sur la méthode d'évaluation, veuillez consulter : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes dûment formées sont autorisées à utiliser les méthodes de mise à l'échelle pour vérifier si l'OC et le RMM se situent dans les limites fixées par l'ES.

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH


Suppose la mise en œuvre de normes de base satisfaisantes en matière d'hygiène du travail.



ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

1. Titre abrégé du scénario d'exposition 6 : Utilisation professionnelle

| | |
|-----------------------------------|---|
| Principaux groupes d'utilisateurs | SU 22 : Usages professionnels : Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans) |
| Secteurs d'utilisation finale | SU20 : Services de santé SU23 : Production et distribution d'électricité, de vapeur et de gaz, approvisionnement en eau et traitement des eaux usées |

| | | |
|--|---|--|
| Catégories de processus | <p>PROC1 : Production chimique ou raffinerie en circuit fermé sans risque d'exposition ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 : Utilisation dans un procédé fermé et continu avec exposition contrôlée occasionnelle. PROC3 : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des procédés par lots fermés avec exposition contrôlée occasionnelle ou dans des procédés présentant des conditions de confinement équivalentes.</p> <p>PROC4 : Utilisation en mode discontinu et autres procédés (synthèse) où un risque d'exposition existe.</p> <p>PROC8a : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) depuis/vers des cuves/grands conteneurs dans des installations non dédiées</p> <p>PROC10 : Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11 : Pulvérisation non industrielle</p> <p>PROC13 : Traitement d'articles par trempage et coulée</p> <p>PROC15 : Utilisation comme réactif de laboratoire</p> <p>PROC19 : Mélange manuel avec contact étroit et EPI uniquement disponibles</p> | |
| Rejet environnemental Catégories | <p>ERC8a : Utilisation dispersive à grande échelle, en intérieur, d'auxiliaires de traitement dans des systèmes ouverts</p> <p>ERC8b : Utilisation dispersive à grande échelle de substances réactives en intérieur dans des systèmes ouverts</p> <p>ERC8e : Utilisation dispersive à grande échelle en extérieur de substances réactives dans des systèmes ouverts</p> | |
| Activité | Remarque : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée, conformément au grade de qualité de la substance livrée. | |
| 2.1 Scénario contribuant au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC8a , ERC8b , ERC8e | | |
| Aucune évaluation de l'exposition n'a été présentée pour l'environnement. | | |
| Fréquence et durée d'utilisation | exposition continue | 360 jours/an |
| Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour prévenir le rejet Conditions techniques sur site et mesures visant à réduire ou limiter les rejets, les émissions atmosphériques et les déversements dans le sol Mesures organisationnelles visant à prévenir/limiter la diffusion depuis le site | Eau | <p>Veillez à ce que toutes les eaux usées soient collectées et traitées via une station d'épuration. Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui intègre des traitements primaires et secondaires.</p> <p>Prévenir les fuites et la pollution des sols et de l'eau qu'elles peuvent engendrer.</p> |
| | | |
| 2.2 Scénario contribuant au contrôle de l'exposition des travailleurs pour : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 | | |
| Caractéristiques du produit | Concentration de la Substance dans Mélange/Article | Couvre le pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40 % |
| | Forme physique (au moment de l'utilisation) | Liquide, fugacité modérée |
| | Pression de vapeur | 0,5 - 10 kPa |
| | Température du procédé | 20 °C |
| | Utilisation prévue à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante. | |
| Montant utilisé | Cela varie entre les millilitres (échantillonnage) et les mètres cubes (transferts de matière). | |
| Fréquence et durée d'utilisation | Fréquence d'utilisation | 5 jours/semaine |
| | Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures | |
| | Évitez de poursuivre l'opération pendant plus de 15 minutes (sans protection respiratoire PROC11, PROC19). | |
| | Évitez toute opération d'une durée supérieure à 1 heure. (Sans aspiration locale) | |
| 28/30 | | EN |
|  | | |

ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

| | |
|---|---|
| | Ventilation PROC15) |
| | Évitez de réaliser l'opération pendant plus de 4 heures. (PROC15) |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion depuis la source vers le travailleur | Manipuler la substance dans un système clos. (PROC1, PROC2, PROC3) |
| | S'assurer que les transferts de matériaux s'effectuent sous confinement ou sous ventilation d'extraction. (Efficacité : 90 %) (PROC2, PROC3, PROC4) |
| | Nettoyer les lignes de transfert avant le découplage. (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a) |
| | Vidanger et rincer le système avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. (PROC3, PROC4) |
| | Utiliser des systèmes de manutention en vrac ou semi-vmc. Utiliser des pompes à fût. (PROC4) |
| | Prévoir une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité : 90 %) (PROC4, PROC8a, PROC11) |
| | Manipuler la substance dans un système majoritairement clos muni d'une ventilation par extraction. (Efficacité : 90 %) (PROC8a) |
| | Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) (Efficacité : 90 %) (PROC10) |
| | Effectuer l'opération dans une cabine ventilée à flux d'air laminaire. Laisser le temps au produit de s'égoutter de la pièce. Automatisez les activités lorsque cela est possible. (PROC13) |
| | Prévoir une ventilation par extraction aux points de transfert de matériaux et autres ouvertures. (Efficacité : 90 %) (PROC13) |
| À manipuler dans une hotte aspirante ou sous un système d'extraction. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte aérée. (Efficacité : 80 %) (PROC15) | |
| Mesures organisationnelles visant à prévenir ou à limiter les rejets, la dispersion et l'exposition | Fournir une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les expositions. |
| | Assurer la minimisation des phases manuelles (PROC13) |
| | Évitez de réaliser l'opération pendant plus de 4 heures. (PROC15) |
| Conditions et mesures relatives à la protection individuelle et à l'hygiène et évaluation de la santé | Portez une combinaison appropriée pour éviter tout contact avec la peau. Utilisez une protection oculaire appropriée. Portez des gants résistants aux produits chimiques. |
| | Portez des gants appropriés testés selon la norme EN374.(PROC3, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19) |
| | Portez un demi-masque respiratoire conforme à la norme EN140 avec filtre de type A ou supérieur (PROC11, PROC19). |
| | Ne pas effectuer l'opération pendant plus de 15 min sans protection respiratoire (PROC11, PROC19). |
| | Portez des gants appropriés testés selon la norme EN374.(PROC3) Portez un respirateur conforme à la norme EN140 avec un filtre de type A ou supérieur. |
| Les mesures de gestion des risques reposent sur une caractérisation qualitative des risques. | |
| 3. Estimation de l'exposition et référence à sa source | |
| Environnement | |
| Aucune évaluation de l'exposition environnementale n'a été présentée. La substance se dissocie au contact de l'eau ; le seul effet observé est une modification du pH. Par conséquent, après passage dans la station d'épuration, l'exposition est considérée comme négligeable et sans risque. | |
| Ouvriers | |
| PROC2 : Utilisation de la version 2 d'ECETOC TRA avec modifications. | |

| Scénario contributif | Conditions spécifiques | Voies d'exposition | Niveau d'exposition | RCR |
|----------------------|------------------------|---|------------------------|-----|
| PROC2 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 1,50 mg/m ³ | 0,2 |
| PROC3 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 3,75 mg/m ³ | 0,5 |
| PROC8a, | --- | Travailleur - inhalatif, longue durée | 7,50 mg/m ³ | 0,9 |
| 29/30 | | | | EN |



ACIDE CHLORHYDRIQUE 25 - 38%

| | | | | |
|---|-----|---|------------------------|-----|
| PROC10, PROC13, PROC11, PROC19 | | terme - local | | |
| PROC4 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 3,00 mg/m ³ | 0,4 |
| PROC15 | --- | Travailleur - inhalatif, à long terme - local | 1,8 mg/m ³ | 0,9 |

4. Instructions à l'utilisateur en aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le scénario d'exposition

Ces recommandations reposent sur des conditions d'exploitation supposées qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une adaptation peut donc s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et spécifiques à chaque site.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques ou conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Pour plus d'informations sur la méthode d'évaluation, veuillez consulter : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes dûment formées sont autorisées à utiliser les méthodes de mise à l'échelle pour vérifier si l'OC et le RMM se situent dans les limites fixées par l'ES.

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Suppose la mise en œuvre de normes de base satisfaisantes en matière d'hygiène du travail.